

Nous vous avons écouté et pris nos responsabilités !

Au cours des nombreuses réunions, tous les points ont été abordés que ce soit au niveau de la répartition des points de critères d'ordre, des catégories professionnelles, de la diminution des postes supprimés, de la mise en place d'un Plan de Départ Volontaire, des mesures d'accompagnement et bien sûr des éléments financiers y afférents.

Chacun de ces points a été discuté et challengé. Nous sommes arrivés au bout des discussions, et à la conclusion que, même si cet accord n'est pas le plus ambitieux, il fallait prendre la meilleure décision dans l'intérêt des salariés qui partent et de ceux qui vont rester.

Aussi, la CFTC a pris ses responsabilités, et nous avons donc décidé de signer cet accord après vous avoir consulté et écouté.

Nous sommes pour l'instant les premiers à avoir signé. Si cet accord est signé à la majorité, le Plan de Départ Volontaire pourra être mis en place. Ce plan de départ permettra aux collaborateurs proches de la retraite de quitter la société s'ils le souhaitent et à ceux qui ont un projet professionnel de le réaliser en dehors de l'entreprise.

Tous ces volontaires permettront de sauver des personnes souhaitant rester dans notre société.

Vous trouverez dans l'accord joint les mesures prévues et le calendrier de mise en œuvre du plan.

Restant à votre disposition.



Christophe MENU
DS CFTC

Vos réactions >> cftc@ricoh.fr